



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE GIROUETTE POUR LE SPECTACLE "ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT que la programmation culturelle du festival des Mascarets,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie Girouette domiciliée 11, rue de l'Alma 69001 LYON pour une représentation du spectacle « enseignements secondaires » quartier de l'Europe le lundi 6 juillet 2026 à l'occasion des Mascartiers pour un montant de 2.417,22 € TTC qui seront réglés comme suit :

- 949,50 € TTC réglés par le réseau ReNar
- 1.467,72 € TTC réglés par la ville de Pont-Audemer.

Fait à Pont-Audemer, le 2 juillet 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

